

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00040

du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2020

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE
Nombre des membres du Conseil Municipal
Elus : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 2

Le 15 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès
DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, Mme Eliane STAHL, Mme
Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE,
Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri
STOLL, Mme Tiphaine BETTEBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) : Mme Hélène BOHN donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia
BEXON, Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : M. Jean-François FRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 09 juin 2020

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le MAIRE explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général
des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal
désigne son secrétaire.

Par ailleurs, l'article L2541-7 du CGCT précise que « Le Maire peut prescrire que les agents
de la commune assistent aux séances ». Toutefois, ces derniers ne participent pas aux
délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et la validité des
pouvoirs, le décompte des votes et le bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration
du procès-verbal de séance.

Sur proposition de M. le MAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la désignation de Mme Elisabeth BILDSTEIN en qualité de secrétaire de
séance.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la
Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00041

du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2020

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE
Nombre des membres du Conseil Municipal
Elus : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 2

Le 15 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès
DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, Mme Eliane STAHL, Mme
Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE,
Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri
STOLL, Mme Tiphaine BETTEBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) : Mme Hélène BOHN donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia
BEXON, Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : M. Jean-François FRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 09 juin 2020

APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. le MAIRE explique à l'assemblée que le compte-rendu de la dernière séance du Conseil
Municipal a été publié sur le site Internet de la Commune au lien suivant :

<http://www.kaysersberg-vignoble.fr/accueil/compte-rendu-du-conseil-municipal/>

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 février 2020.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la
Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

Le 15 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire

Présents (s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Faule BAERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations (s) : Mme Hélène BOHN donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN

Absent(s) (s) excusé(s) :

Absent(s) (s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 09 juin 2020

VU l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales

VU la transmission à tous les membres du conseil municipal d'un projet de rapport et de délibération le vendredi 12 juin 2020

CONSIDERANT qu'il est urgent de se prononcer sur ce projet sans attendre une prochaine session du conseil municipal,

ENTENDU les explications du rapporteur

VU la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure relative au carrefour de l'entrée Est de Kientzheim n° 83/2019 signée entre la commune et le CD68 le 23 octobre 2019,

VU le projet d'avenant ci-annexé;

CARREFOUR EST DE KIENTZHEIM : AVENANT À LA CONVENTION CONCLUE AVEC LE CD68

M. le MAIRE rappelle qu'il est possible, en application de l'article 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, d'ajouter un point à la convocation du conseil municipal, sans toutefois que le délai de convocation ne puisse être inférieur à un jour franc.

En début de séance, le Maire rend compte de cette nouvelle convocation et le conseil municipal se prononce l'ajout du point ou décide de renvoyer la discussion à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Ainsi, M. le MAIRE propose d'ajouter à l'ordre du jour du conseil municipal un point pour lequel le rapport et projet de délibération a été transmis le vendredi 12 juin, à savoir :

- Le projet d'avenant à la convention conclue avec le CD68 pour la réalisation des travaux de sécurisation du carrefour Est de Kientzheim

Il est rappelé à l'assemblée qu'à l'automne 2019 une convention a été conclue entre le CD68 et la commune pour la réalisation des travaux puis la gestion ultérieure du carrefour à l'entrée Est de Kientzheim. La participation départementale avait été fixée en phase étude à 150.000 € TTC.

Certaines modifications techniques se sont avérées indispensables, notamment la reprise de la totalité de la structure de la voirie sur la partie départementale pour éliminer une couche potentiellement polluée en totalité et la modification de certains panneaux directionnels, portant le montant de la participation départementale à 292.000 € TTC. A noter que cette somme tient compte de l'impact des mesures Covid (12.000 € TTC) dont le montant réel sera ajusté en fin de chantier, tout comme le montant des travaux largement dépendant des contraintes d'évacuation des excavations selon leur teneur en HAP déterminée a posteriori.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ACCEPTE la proposition de M. le MAIRE d'examiner le point « projet d'avenant à la convention conclue avec le CD68 pour la réalisation des travaux de sécurisation du carrefour Est de Kientzheim » lors de la séance présente.

ACCEPTE le projet d'avenant N°1 à la convention la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure relative au carrefour de l'entrée Est de Kientzheim n° 83/2019 signée entre la commune et le CD68 le 23 octobre 2019 tel qu'annexé à la présente

AUTORISE en conséquence M. le Maire à signer cet avenant et, le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire, par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

Envoyé en préfecture le 22/06/2020
Reçu en préfecture le 22/06/2020
Affiché le 24/6/20
ID : 068-200052603-20200615-2020043-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00043
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2020

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procureurs : 3
Excusés : 0
Absents : 2

Le 15 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès
DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, Mme Eliane STAHL, Mme
Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE,
Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri
STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN
Procuration(s) : Mme Hélène BOHN donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia
BEXON, Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN
Absent(e)s excusé(s) :
Absent(e)s : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 09 juin 2020

6. Assurance : encaissements d'indemnités		
date	montant €	objet
03/04/2020	4 589,95 €	Dégâts des eaux gendarmerie + theo faller
28/01/2020	1 606,23 €	Vol avec effraction aux Services techniques
16/04/2020	248,68 €	Honoraires Maître CEREA affaire KEMPF
04/05/2020	3 283,20 €	
	410,40 €	
10/03/2020	560,00 €	Complément sur réparation remorque
11/05/2020	410,40 €	Choc de véhicule sur 1 barrière au collège
11/05/2020	730,80 €	Choc de véhicule sur 2 barrières rue du Geisbourg
14/05/2020	2 004,00 €	Choc de véhicule sur marches d'escalier rue du général de Gaulle
04/06/2020	11 405,27 €	Dépannage, remorquage Tracto pelle
09/06/2020	854,54 €	Choc de véhicule sur potelet rue du général de Gaulle

4. Marchés publics

MISE EN SECURITE D'UN EPERON ROCHOUX SUR LA RD 415			
lot	date	objet	titulaire du marché
unique	24/02/2020	avenant 1 :	ENTREPRISE CAN
			ENTREPRISE CAN
le montant du marché initial passe de 84 134,- € HT à 95 800,55 € HT suite à des dépenses supplémentaires nécessaires suite aux mesures de sécurité imposées dans le cadre du COVID 19 non prévues initialement. Montant de l'avenant : 11 666,55 HT soit + 13,90 % du montant du marché de travaux initial.			

FORET : AMELIORATION DESERTS FORESTIERE / AMMERSCHWIHR		
unique	24/02/2020	ENTREPRISE PIRASTU

AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST KIENTHEIM KAYSERSBERG VIGNOBLE		
lot 1	11/03/2020	Voirie, réseaux divers
		ENTREPRISE COLAS NORD EST
lot 1	14/05/2020	avenant 1 _ l'avance forfaitaire passe de 5 à 10 %
		pas d'incidence financière
lot 2	11/03/2020	Éclairage public et signalisation lumineuse
		31 326,40 €
		ENTREPRISE R.L.A.

TRAVAUX D'EXTENSION ET DE TRANSFORMATION DU MUSÉE ALBERT SCHWEITZER		
lot	date	
02 Démolition	27/03/2020	Avenant n° 1
		410,00 €
		ENTREPRISE E.F.D. (FERRY)
le montant du marché initial passe de 35387,24 € HT à 35797,24 € HT suite à des aléas et travaux supplémentaires nécessaires en cours de réalisation des travaux (démolition conduit de fumée dans les combles de la chapelle) Montant de l'avenant : 410,- HT soit + 1,16 % du montant du marché de travaux initial.		

Mission de contrôle technique	30/03/2020	Ajout d'une mission complémentaire : AV _ stabilité des avoisinants	1200,00	DEKRA
Lot 6 Menuiserie extérieure		avenant 1 _ l'avance forfaitaire passe de 5 à 10 %	pas d'incidence financière	VOB

Mission SPS	Avenant de 700,- € HT _ PGC suite à COVID 19 (à proratiser entre VILLE et SDEA)	SOCOTEC
-------------	---	---------

FORÊT TRAVAUX D'EXPLOITATION 2020 - 8 LOTS						
n° lot	prestations principales	prestations complémentaires	mini	volume estimatif m³	maxi m³	entreprises retenues
20-01-KA-A	Abattage/ façonnage cubage	Fabrication de stères	600 m³ 100st	1 240 230 st 5 heures	2 000 300 st	SAS RINKENBACH ET FILS
20-02-KA-AD	Abattage/ façonnage cubage/ débardage		0 m³	460 m³	600 m³	IDOUX – FOR'EST
20-03-KA-D	Débardage/ sécurisation	Câblage /sécurisation	1 000 m³	3 860 m³ 10 heures	4 400 m³	GARNIER Hubert
20-04-SI-D	Débardage/ sécurisation	Câblage /sécurisation	300 m³	650 m³ 5 heures	1 200 m³	STE D'EXPLOITATION HOUBRE
20-05-SI-AD	Abattage/ façonnage cubage/ débardage	Câblage /sécurisation	150 m³	500 m³ 10 heures	850m³	STE D'EXPLOITATION HOUBRE
20-06-S	Fabrication de stères		100 st	250 st	400 st	IDOUX – FOR'EST
20-07-KI-D	Débardage/ sécurisation	Câblage /sécurisation	500 m³	1 500 m³ 10 heures	2 500 m³	STE D'EXPLOITATION HOUBRE
20-08-KI-A	Abattage/ façonnage cubage	Câblage /sécurisation	300 m³	800 m³ 10 heures	1 300m³	SAS RINKENBACH ET FILS

TRAVAUX D'EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS THÉO FALLER			
Détermination du forfait définitif de rémunération et régularisation du classement ERP demandé par le SDIS et augmentation de la mission OPC de 1 587,76 € HT			
lot	date	montant h.t	Titulaire du marché
Maîtrise d'Œuvre	19/03/2020	14 289,70	ATELIER G 5
Le montant du contrat de maîtrise d'œuvre passe de 27 720,00 € à 42 009,70 € HT			

VIREMENT DE CREDITS

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
022 - Dépenses imprévues	-7 000,00		
6718 (067) - Autres charges exceptionnelles sur op. de gestion courante	7 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

[Signature]

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE
Nombre des membres du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 2

EXTRAIT N°2020.00044
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2020

Le 15 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KÜSTER, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, Mme Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Iphaline BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) : Mme Hélène BOHN donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 09 juin 2020

COMMUNICATION DES MESURES PRISES PENDANT LA CRISE SANITAIRE

M. le MAIRE rend compte à l'assemblée et précise que cette communication n'est pas à but électoral :

la loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 et diverses ordonnances ont prévu des mesures visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales et le fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences de collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19.

Compte tenu de ces dispositions, il m'appartient de vous rendre compte des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales et de proposer au conseil municipal de les confirmer ou de les modifier.

Mais auparavant, il me semble intéressant de résumer l'action de la municipalité durant le confinement.

Dès le 17 mars, pour protéger les agents comme tous nos concitoyens, j'ai demandé aux services de la ville de limiter au minimum la présence au travail. Le télétravail a été mis en place chaque fois que c'était possible et seule une petite cellule de gestion de crise a été maintenue. S'agissant du personnel municipal, je précise également que tous les CDD ont été maintenus, même lorsque l'échéance tombait pendant le confinement et que 25 jobs d'été sont prévus comme par le passé.

Dans les premières semaines de confinement, l'essentiel de la gestion de crise a consisté à rassembler, analyser et diffuser le flot d'informations venues de toutes parts sur les modalités pratiques du confinement.

Nous avons ainsi passé beaucoup de temps à renseigner les adresses possibles de faire ou non en matière de sorties, de sport, etc. Le très fort, comme en témoigne le nombre de clics sur le site Internet et la page Facebook, dont le nombre d'abonnés a nettement augmenté, dont les vues ont plus que triplé et où les commentaires, partages et autres ont quasiment décuplé.

Ce renforcement de la communication s'est aussi traduit par la parution d'un KBVie spécial Covid et, début avril, par l'abonnement à l'application Illiwap, qui permet aux habitants de recevoir gratuitement et en temps réel les dernières informations importantes sur leur mobile.

La Ville a initié ou accompagné de nombreuses actions solidaires :

- la fabrication de surblouses pour les soignants et de masques en tissu par une équipe de couturier(e)s bénévoles. En attente des masques du Département, ces masques « maison » ont fait l'objet d'une distribution dans les trois communes historiques, suivie d'une distribution de près de 4.000 masques grand public du Département à toute personne de plus de 11 ans.
- un contact hebdomadaire avec les personnes vulnérables et les plus de 70 ans pour évaluer leurs besoins et déploiement d'un service de livraison à domicile de produits de première nécessité pour celles qui en avaient besoin.
- en concertation avec l'association Kom'in KB, la mise en place d'un service de livraison dès le 16 mars aux clients de la commune proposé par les commerçants.

Pour maintenir autant que possible l'offre du marché hebdomadaire, des points-vente isolés ont pu s'installer tous les lundis place Gouraud et dans le haut du centre-ville, jusqu'à retrouver aujourd'hui la configuration habituelle, avec des stands alimentaires et non-alimentaires.

L'accueil des enfants de soignants ou de familles sans solution de garde a pu être assuré à l'école de Sigolsheim à partir des vacances de Pâques.

Depuis le 14 mai, nous avons mis en place la réouverture progressive des écoles et du périscolaire, dans le respect du protocole sanitaire (gestes barrières, organisation des espaces pour respecter la distanciation, gestion des flux de circulation, hygiène des locaux, etc.). Plusieurs situations ont été proposées aux élèves :

- Présence 4 jours par semaine en classe, dans la limite de 15 élèves par classe (10 élèves pour les maternelles).
- En étude, pour les enfants dont le niveau n'avait pas encore repris.
- A la maison, avec la poursuite de l'enseignement à distance.

En complément de l'enseignement présentiel ou à distance, si les effectifs maximums de l'école sont atteints, le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) a été proposé gratuitement aux familles par la commune : activités sportives, artistiques, en matière d'éducation au civisme, encadrées par des agents municipaux et intercommunaux, des animateurs professionnels et bénévoles.

Concernant l'accueil périscolaire, les enfants de Kaysersberg ont été accueillis dans les locaux du périscolaire « 1 2 3 Soleil ». Les enfants des 2 autres communes historiques l'ont été soit dans les locaux du périscolaire « L'île aux enfants » pour Sigolsheim, soit à l'école pour les enfants de Kientzheim.

Les chantiers en cours avant le confinement ont redémarré : la voirie à Sigolsheim, la sécurisation de l'éperon rocheux sur la RD415, l'aménagement du carrefour à l'entrée Est de Kientzheim, l'aménagement du musée Schweitzer et du parc de la Médiathèque.

Dans le respect des mesures barrières, la distribution des gérants pour permettre le fleurissement si cher aux habitants et si appréciée des visiteurs. Cela a également permis de soutenir la filière horticole locale durement malmenée par la fermeture des commerces, pendant leur saison haute.

Enfin, je vous proposerai de valider lors de ce conseil une aide pour chaque foyer de la commune, à hauteur de 75 €, sous forme de bons d'achat à dépenser dans tous les commerces artisans, viticulteurs et restaurants de Kaysersberg Vignoble pour soutenir l'économie locale.

Par ailleurs, il vous sera également proposé un peu plus loin dans la séance de valider le demi-tarif pour l'occupation des salles d'exposition à leur réouverture et de mettre en place un plan local de soutien aux ménages et de relance de l'économie.

Durant la crise, j'ai ainsi été amené à prendre, en large concertation avec le bureau municipal, les décisions suivantes :

- Participation au fonds de solidarité nationale visant à soutenir les TPE et indépendants à hauteur de 2 € par habitant soit 9.600 €
- Modification des tarifs municipaux pour instaurer la gratuité du stationnement jusqu'au 30 septembre 2020, accompagné d'une suspension de la zone bleue
- Mise à disposition gratuite des locaux de la Maison des associations de Kientzheim à la boulangerie du Mambourg pour y installer un dépôt de pain
- Gratuité des droits de place pendant la période de restriction de la tenue des marchés
- Gratuité des autorisations d'occupation du domaine public jusqu'au 30 septembre 2020 en veillant à la nature de l'autorisation d'occupation temporaire
- Modification du montant de l'avance forfaitaire pour les entreprises titulaires d'un marché public le sollicitant

Ces décisions se sont traduites lorsque que c'était nécessaire par différents arrêtés dont vous trouverez le détail ci-dessous.

06/04/2020

Arrêté portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal

06/04/2020

Arrêté instituant la gratuité du stationnement et la suspension de la zone bleue jusqu'à la fin des mesures de confinement

07/04/2020

Arrêté portant réglementation du stationnement à Kaysersberg pour permettre l'installation de dépôts - vente isolés mardi 14 avril puis tous les lundis matins jusqu'à la fin du confinement

13/05/2020

Arrêté portant réglementation du stationnement à Kaysersberg pour permettre la réouverture du marché hebdomadaire en mode étendu les lundis matins à compter du 18 mai 2020 jusqu'à nouvel ordre

14/05/2020

Arrêté portant règlement du marché hebdomadaire en mode étendu post confinement

22/04/2020

Signature d'une convention entre La Région Grand-Est et la Col VIGNOBLE, relative au versement d'un fonds de solidarité de 9200 € à destination des entreprises des secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus covid-19.

Comme le prévoient les ordonnances, il appartient au conseil municipal de confirmer ou modifier ces décisions.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020

VU les ordonnances 2020-319 2020-330 du 25 mars 2020, 2020-390 du 1^{er} avril 2020 et 2020-413 du 8 avril 2020 portant diverses mesures visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, l'exercice des fonctions exécutives locales, la création d'un fonds de solidarité des mesures de continuité financière et budgétaires des collectivités ainsi que l'adaptation des règles de passation ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND ACTE des décisions prises par le MAIRE durant la crise sanitaire, notamment en application de l'article L2122-22 du CGCT relatives aux délégations accordées par l'assemblée délibérante
DECIDE de confirmer ces décisions

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEEVE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 26	ABSTENTIONS : 1 (M. Henri STOLL)	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal

Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 2

Envoyé en préfecture le 22/06/2020
Reçu en préfecture le 22/06/2020
Affiché le 24/6/20
ID : 068-200052603-20200615-2020_045-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00045
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2020

Le 15 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire

Présents(Ms) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, M. Michel BLANCH, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Eliane STAHL, Mme Martine BLANCH, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(Ms) : Mme Hélène BOHN donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN

Absent(Ms) Excusé(Ms) :

Absent(Ms) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 09 juin 2020

Envoyé en préfecture le 22/06/2020
Reçu en préfecture le 22/06/2020
Affiché le 24/6/20
ID : 068-200052603-20200615-2020_045-DE

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

CONSIDÉRANT le soutien à apporter aux ménages et aux acteurs économiques locaux dans le cadre de la relance après confinement,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de mettre en place un plan de soutien aux ménages et aux acteurs économiques locaux en attribuant à chaque ménage dont la résidence principale est à Kayserberg Vignoble des bons d'achat d'une valeur totale de 75 € à dépenser obligatoirement sur le territoire de la commune dans un délai de 3 mois maximum après leur distribution

DECIDE de consacrer la somme de 161.250 € à cette opération

DIT qu'une décision modificative interviendra pour prévoir les crédits nécessaires au financement des bons d'achat

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise en conséquence à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

VOTE A MAIN LEEVE

M. Le MAIRE rend compte à l'assemblée :

La crise sanitaire et le confinement ont durement éprouvé tant les ménages que les acteurs économiques de la commune. Au-delà de la gestion de crise au quotidien et des mesures immédiates prises pour soutenir le tissu économique local comme par exemple la gratuité du domaine public du stationnement jusqu'en septembre, une réflexion a été menée sur la façon pour la commune de soutenir les ménages et relancer l'économie locale.

La mise à disposition de bons d'achat aux ménages de la commune à dépenser obligatoirement localement est une réponse à ces deux objectifs : cela augmenterait le pouvoir d'achat des ménages et soutiendrait les commerces, restaurants, artisans ou viticulteurs installés à Kayserberg Vignoble.

Pour mettre en place le dispositif, il est proposé d'attribuer à chaque ménage dont la résidence principale est à Kayserberg Vignoble (soit environ 2.150 foyers) un carnet de bons d'achat d'une valeur totale de 75 €, utilisables uniquement à Kayserberg Vignoble. Pour assurer l'effet de relance recherché, les bons auraient une validité de 3 mois uniquement. C'est ainsi 161 250 € qui seraient injectés dans l'économie locale.

Une campagne de communication devra permettre d'expliquer aux bénéficiaires les objectifs de cette action et relatera auprès des commerces, artisans, viticulteurs, restaurateurs les modalités de remboursement auprès de la commune des bons d'achat qu'ils auront accepté.

En cas d'accord, il sera nécessaire de prévoir une décision modificative pour inscrire les crédits au budget à titre de charge exceptionnelle à l'article 6745 en section de fonctionnement. Les crédits pourraient provenir de la section d'investissement. En effet, les opérations ont pris du retard compte tenu du confinement et il est probable qu'une partie de la dépense inscrite au budget 2020 soit effectivement réalisée en 2021.

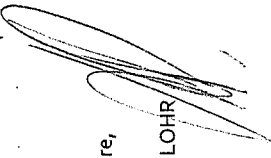
Nombre de Votants : 27 POUR : 13	Dont présents : 24 ABSTENTIONS : 5 (M. Robert SCHELCHER M. Jean-Jacques GSELL HEROLD Mme Eliane STAHL M. Eric MULLER M. Michel FRITSCH)	Dont procurations : 3 CONTRE : 9 (M. Benoît KUSTER Mme Martine SCHWARTZ M. Philippe TEMPE Mme Patricia BEXON M. Gilbert MASSON Mme Isabelle SALVI M. Henri STOLL Mme Tiphaine BETTEMBOURG M. Patrick SCHIFFMANN)
-------------------------------------	--	---

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR



REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00046

du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2020

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal

Elus : 29

En fonction : 29

Présents : 24

Procurations : 3

Excusés : 0

Absents : 2

Le 15 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès
DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, Mme Eliane STAHL, Mme
Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLERAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE,
Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MÜLLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri
STOLL, Mme Tiphaine BETTEBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) : Mme Hélène BOHN donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia
BEXON, Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 09 juin 2020

INSTALLATION D'UN DEMI TARIF POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES DANS LE CADRE D'EXPOSITIONS PENDANT LA SAISON ESTIVALE 2020 JUSQU'AU 30/9/2020

Mme Marie Paule BALERNA, adjointe au maire en charge du commerce, du tourisme et du
domaine public explique à l'assemblée :

Compte tenu du contexte d'urgence sanitaire actuel et des lois et décrets en vigueur, la
fréquentation de la ville et son attractivité économique et touristique sont impactés. De
même, la mise en œuvre des dispositifs de gestes barrières, de fléchages au sol, de guides-
files implique la condamnation d'un certain nombre d'espaces disponibles et impacte le
nombre de personnes qu'il est possible d'accueillir dans un même lieu.

Aussi, il est proposé que le tarif de location des salles de la Ville pour des expositions à
caractère commercial pendant la saison estivale soit réduit de 50%, jusqu'au 30 septembre
2020.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de réduire de 50% le tarif de location des salles d'exposition à caractère commercial
pour les locations à intervenir jusqu'au 30 septembre 2020.

CHARGE le MAIRE ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à
signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la
Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00047
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2020

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 2

Le 15 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès
DENITZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Eliane STAHL, Mme Martine
BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone
PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine
BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) : Mme Hélène BOHN donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia
BEXON, Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Martine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 09 juin 2020

DÉCISIONS MODIFICATIVES N°2 BUDGET PRINCIPAL VILLE

Exposé de Mme Patricia BEXON, Adjointe au Maire chargée des Finances

Il convient de réajuster les crédits initialement votés au BP 2020, afin de permettre le paiement des avances forfaitaires aux entreprises titulaires de marché public. En effet, seuls 10.000€ avaient été initialement prévus, alors que dans le cadre des mesures liées à la crise sanitaire, plusieurs entreprises ont sollicité le versement d'avances plus importantes.

Le tableau ci-dessous reprend les virements de crédits nécessaires :

Décisions modificatives - COMMUNE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE - 2020
DM 2

INVESTISSEMENT		Dépenses		Recettes	
Article(Chap)	Fonction - Opération	Montant	Article(Chap)	Fonction - Opération	Montant
Chapitre 23 OPNI _ article 238 (23) avances versées commandes immo.incorp.		40 000,00			
Chapitre 21 _ immobilisations corporelles		-40 000,00			
Total dépenses :		0,00	Total recettes :		0,00
Total Dépenses		0,00	Total Recettes		0,00

ENTENDU les explications de Mme Bexon, Adjointe aux finances,

VU le budget primitif 2020 de la commune de Kaysersberg Vignoble,
VU l'article L.1612-11 du Code général des Collectivités territoriales
CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits,
CONSIDERANT que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les décisions modificatives telle que précisées ci-dessus
CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

[Signature of Pascal LOHR]

Envoyé en préfecture le 22/06/2020
Reçu en préfecture le 22/06/2020
Affiché le 24/6/20
ID : 068-200052603-20200615-2020_048-BF

REPUBLICQUE FRANÇAISE
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
EXTRAIT N°2020.00048
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 juin 2020

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 2

Le 15 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire

Présents (s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, Mme Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations (s) : Mme Hélène BOHN donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 09 juin 2020

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL VILLE

Exposé de Mme Patricia BEXON, Adjointe au Maire chargée des Finances

Il convient de réajuster les crédits initialement votés au BP 2020, afin de permettre l'inscription des crédits nécessaires à l'opération « bons d'achat » du plan local de relance de l'économie suite à la crise sanitaires.

Le tableau ci-dessous reprend les virements de crédits nécessaires :

Décisions modificatives - COMMUNE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE - 2020
DM 3

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
Chapitre 23 OP19301 _ article 2313		021 Virement de la section de fonctionnement	-162 000,00
Total dépenses :	-162 000,00	Total recettes :	-162 000,00

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
Article 6745 (67) Charges exceptionnelles.	162 000,00		
023 Virement à la section d'investissement	-162 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Envoyé en préfecture le 22/06/2020
Reçu en préfecture le 22/06/2020
Affiché le 24/6/20
ID : 068-200052603-20200615-2020_048-BF

ENTENDU les explications de Mme Bexon, Adjointe aux finances

VU le budget primitif 2020 de la commune de Kaysersberg Vignoble, VU l'article L.1612-11 du Code général des Collectivités territoriales CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits, CONSIDERANT que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les décisions modificatives telle que précisées ci-dessus CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

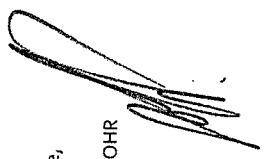
VOTE A MAIN LEEVE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 23	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 4
		(M. Gilbert MASSON Mme Isabelle SALVI M. Henri STOLL Mme Tiphaine BETTEMBOURG)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR



REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00049

du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2020

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
Présents : 24
Procureurs : 3
Excusés : 0
Absents : 2

Le 15 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès
DENTZ, Mme Marie-Paule BAERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, Mme Eliane STAHL, Mme
Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE,
Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri
STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) : Mme Hélène BOHN donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia
BEXON, Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN

Absent(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 09 juin 2020

CRÉATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISÉS PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

M. le MAIRE explique à l'assemblée que le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 prévoit pour
les collectivités territoriales la possibilité de verser une prime exceptionnelle aux agents
pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles
ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit un
surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

M. le MAIRE propose d'instaurer cette prime au sein de la collectivité comme suit :

Service concerné	Montant plafond
Service administratif	1 000 €
Service technique	
Police Municipale	

M. le MAIRE précise également que :

- cette prime serait versée en une seule fois, sur la paie du mois de juin 2020
- celle-ci est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales
- le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle sera fixé
par arrêté dans la limite du plafond maximum.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant
fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,
VU le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à
certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique
territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services
publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de
covid-19,

CONSIDERANT que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être
mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels
l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été
soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît
significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé

CONSIDERANT que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime
exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la collectivité,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE l'instauration d'une prime exceptionnelle en faveur des agents
particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies
ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de
travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au
10 juillet 2020 comme suit :

Service concerné	Montant maximum plafond
Service administratif	1 000 €
Service technique	
Police Municipale	

DIT QUE cette prime sera versée en 1 seule fois, sur la paie du mois de juin 2020 et est
exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

AUTORISE le M. le MAIRE à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent
au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

PRECISE QUE les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire figurent au
budget 2020

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la
Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excusés : 0
Absentés : 2

EXTRAIT N°2020.00050

du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2020

Le 15 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présents : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHLACHER, M. Benoît KUSTER, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès
DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, Mme Eliane STAHL, Mme
Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE,
Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri
STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick-SCHIFFMANN

Procurations : Mme Hélène BOHN donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia
BEXON, Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN

Absent(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 09 juin 2020

CRÉATION DE 3 POSTES D'APPRENTI

M. le MAIRE expose :

Mis en œuvre dans le secteur privé depuis fort longtemps, le contrat d'apprentissage a fait son entrée dans le paysage de la fonction publique avec la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 qui a autorisé son expérimentation, puis la loi n°97-940 du 16 octobre 1997 qui est venue pérenniser le dispositif.

L'apprentissage est un dispositif qui permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Pour les collectivités territoriales, l'apprentissage est un formidable levier qui permet de dynamiser les ressources humaines, transmettre les savoir-faire, créer un vivier de personnels qualifiés et formés aux métiers dont elles ont besoin.

A ce titre, il est proposé de créer 3 emplois d'apprenti et de conclure 3 contrats d'apprentissage comme suit :

Service	Nbre postes	Niveau	Diplôme préparé (missions confiées)
Technique (Espaces verts & propreté Urbaine)	1	V	CAP Jardinier Paysagiste (fleurlissement et gestion des espaces verts)
Administratif	1	IV	Bac Pro Secrétariat ou équivalent (accueil et médiation numérique pour les usagers)
Technique	1	I ou II	Master Prévention des risques ou équivalent (gestion des obligations réglementaires ERP, PCS, DICRIM)

Le comité technique a été informé de cette possibilité et ses membres n'ont pas émis d'objections. Un avis formel sera rendu dès que la situation au regard du Covid19 permettra de le réunir. Il vous est toutefois proposé de délibérer dès à présent afin de pouvoir engager le recrutement des apprentis pour la rentrée scolaire 2020.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,
VU le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,
VU le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,
VU l'avis donné par le Comité Technique.

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration,
CONSIDÉRANT que les formations en alternance sont sanctionnées par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Technique, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le recours au contrat d'apprentissage,
APPROUVE la conclusion dès la rentrée scolaire 2020 de 3 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nbre postes	Niveau	Diplôme préparé (missions confiées)
Technique (Espaces verts & propreté Urbaine)	1	V	CAP Jardinier Paysagiste (fleurlissement et gestion des espaces verts)
Administratif	1	IV	Bac Pro Secrétariat ou équivalent (accueil et médiation numérique pour les usagers)
Technique	1	I ou II	Master Prévention des risques ou équivalent (gestion des obligations réglementaires ERP, PCS, DICRIM)

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020

AUTORISE M. le MAIRE ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00051
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2020

Le 15 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, M. Michel BLANCH, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès
DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, Mme Eliane STAHL, Mme
Martine BLANCH, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE,
Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri
STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) : Mme Hélène BOHN donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia
BEXON, Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 09 juin 2020

TRANSFORMATION DE POSTE

M. le MAIRE expose :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité
ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au
fonctionnement des services.

Lors de sa séance du 16/12/2019, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs
avec un poste vacant d'attaché pour pourvoir au remplacement du Directeur général
Adjoint, suite à la mise en disponibilité pour mutation de conjoint de l'agent titulaire du
poste.

Suite au recrutement d'un Directeur Général Adjoint titulaire du grade d'Attaché Principal, il
est proposé de transformer le poste vacant d'Attaché en poste d'Attaché Principal.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (ou 3-3),

CONSIDERANT le tableau des effectifs approuvé le 16/12/2019
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de transformer le poste vacant d'Attaché en Attaché
Principal pour permettre la finalisation du recrutement du Directeur Général Adjoint,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MU

APPROUVE

- la transformation de poste suivante : Attaché à 35 h ⇒ Attaché principal à 35 h
- la modification du tableau des effectifs en conséquence
- L'inscription au budget des crédits correspondants.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la
Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00052

du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2020

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal

Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 2

Le 15 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHLACHER, M. Benoît KUSTER, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès
DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, Mme Eliane STAHL, Mme
Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE,
Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri
STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : Mme Hélène BOHN donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia
BEXON, Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN

Absent(e)s/excusé(e)s :

Absent(e)s : M. Jean-François FRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 09 juin 2020

ORGANISATION RENTRÉE SCOLAIRE 2020

Mme Marie Paule BALERNA, adjointe au Maire, explique à l'Assemblée que par délibération
du 27 juin 2017, le Conseil Municipal donnait son accord pour le retour à la semaine de 4
jours proposé par le Conseil d'école du groupe Scolaire à Kayersberg, avec les horaires
suivants : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 11h 45 et de 13h45 à 16h15.

Par courrier du 10 janvier dernier, l'inspection académique appelait la mairie au
renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2020, même si la
commune souhaite une reconduction à l'identique.

Après avoir consulté la directrice du groupe scolaire Jean Geiler, qui confirme l'entière
satisfaction donnée par l'organisation actuelle et le souhait de son maintien, la question de
l'organisation sera soumise au prochain Conseil d'Ecole, retardé suite à la crise sanitaire,
réunion au cours de laquelle la proposition sera faite de n'apporter aucune modification à
l'organisation actuelle.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'organisation de la semaine scolaire
après avis du conseil d'école.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DONNE son accord pour le maintien de l'organisation de la semaine scolaire telle que mise
en place depuis la rentrée 2017 à l'école Geiler, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi de
8h15 à 11h 45 et de 13h45 à 16h15

CHARGE M. le MAIRE ou son représentant de l'exécution de la présente décision et
l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 1 (M. Henri STOLL)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la
Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00053

du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2020

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal

Elus : 29

En fonction : 29

Présents : 24

Procurations : 3

Excusés : 0

Absents : 2

Le 15 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KÜSTER, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès
DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, Mme Eliane STAHL, Mme
Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE,
Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri
STOLL, Mme Tiphaine BETTENBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) : Mme Hélène BOHN donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia
BEXON, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN

Absent(e)(s) excusé(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 09 juin 2020

ADHÉSION DU FUTUR ESPACE MUSÉE ALBERT SCHWEITZER À L'ASSOCIATION 'SITES TOURISTIQUES D'ALSACE (STA)»

M. Robert SCHELCHER, adjoint au Maire explique à l'assemblée que la commune de
Kaysersberg Vignoble a décidé la création d'un espace musée dédié à Albert Schweitzer,
autour de la thématique de la Paix.

La création de ce pôle amènera considérablement la qualité de l'offre culturelle de la
vallée, en proposant une expérience inédite de confrontation du système de valeurs du
visiteur avec celui du Docteur Schweitzer.

Réhabiliter la maison natale d'Albert Schweitzer, c'est pérenniser et rendre contemporaines
son œuvre et sa pensée. C'est également assurer un soutien complémentaire au
développement des activités économiques du centre bourg. Le centre d'interprétation sera
le seul espace de ce type ouvert au public dans ce périmètre à très forte densité touristique,
offrant une expérience originale et inédite.

Sur le plan quantitatif, Kaysersberg Vignoble bénéficie d'une très forte activité touristique,
le panel des publics potentiels est très large. Aussi l'intérêt d'un tel espace muséographique
est de s'adresser à tous, en renouvelant l'offre présente à Kaysersberg.

Afin de donner de la visibilité au futur espace musée Schweitzer, il convient de l'inscrire
d'ores et déjà dans une stratégie de développement touristique, via les réseaux qui peuvent
en assurer sa promotion, notamment les Sites touristiques d'Alsace (STA).

Les Sites Touristiques d'Alsace (STA)

L'association « Sites touristiques d'Alsace » est un regroupement de sites touristiques et
culturels qui partagent les mêmes intérêts et enjeux. Ils émettent le souhait commun de
promouvoir le territoire « Alsace », sous un angle complémentaire à celui développé par la
stratégie de marketing territorial proposée par Alsace Destination Tourisme et les
partenaires institutionnels du tourisme.

Bref historique

La Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace a identifié la mise
en réseau des sites de visite alsaciens parmi les priorités 2017-2021. C'est dans ce cadre
qu'est intervenue la création du « Club des Sites d'Alsace » au sein d'Alsace Destination
Tourisme - ADT.

Réunissant 44 sites en 2019, le club avait pour vocation de mettre en relation les
responsables des structures, de partager des expériences et de mettre en œuvre des projets
communs.

Le Club des Sites d'Alsace relevait d'une dynamique partagée par l'ensemble des acteurs
très mobilisés, qui sont en demande d'actions concrètes et d'une structuration à travers la
création d'une identité propre.

Afin de pérenniser le fonctionnement de ce regroupement, il a été décidé de lui donner une
existence juridique. Aujourd'hui, ces sites se sont structurés en association avec pour
objectif :

- bénéficier d'une visibilité accrue et d'une dynamique collective permettant de faire
entendre la voix des sites touristiques d'Alsace et de peser dans les décisions liées au
développement du tourisme en Alsace,
- favoriser et optimiser l'échange d'informations et de savoir-faire,
- développer les échanges d'expériences, la mutualisation et la valorisation de leurs
moyens matériels et numériques,
- renforcer les compétences (formations, interventions d'experts),
- concevoir et décliner un programme de promotion dédié,
- créer et mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée,
- initier, construire et promouvoir de nouveaux produits touristiques et d'animation
communs,
- agir en tant que centrale de négociation pour les appels d'offres et le choix de
prestataires
- mener des actions de lobbying,
- mutualiser les ressources financières afin de mener des opérations de grande ampleur.

Avec la création de l'association, le Club des Sites a pris le nom de Sites Touristiques
d'Alsace (STA).

Alsace Destination Tourisme (ADT) apporte son soutien à ce projet de structuration et
propose de conventionner avec l'association, dont la création est également soutenue par
l'ART.

Les membres fondateurs de l'Association, dénommée « Sites touristiques d'Alsace », sont :

- Batorama
- La Bibliothèque Humaniste
- La Cité de l'Automobile
- Les Dominicains de Haute-Alsace
- Le Musée Lalique
- Tellure
- Le Vaisseau
- La Volerie des Aigles

Les statuts de l'Association, qui sont annexés à la présente délibération, ont été adoptés par
une Assemblée constitutive en date du 12 mars 2020.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la délibération du conseil municipal de Kaysersberg Vignoble n°2016/05-098 approuvant le projet de création de l'espace Schweitzer
VU la délibération du conseil municipal de Kaysersberg Vignoble n°2016/12-218 approuvant le plan de financement prévisionnel du futur espace dédié à Albert Schweitzer
VU la délibération du conseil municipal de Kaysersberg Vignoble n°2017/04-068 approuvant le choix du maître d'œuvre pour la restructuration du musée Albert Schweitzer approuvant le montant de l'APD présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre en date du 18/08/2017
VU la délibération du conseil municipal de Kaysersberg Vignoble n°2018.00110 approuvant le montant de l'APD présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre en date du 18/08/2017
CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'inscrire d'ores et déjà le futur musée Schweitzer dans une stratégie de développement touristique via les réseaux touristiques régionaux, afin de lui donner de la visibilité et d'en assurer la promotion ;
CONSIDERANT que les STA répondent à ce souhait commun de promouvoir les sites touristiques et culturels d'Alsace.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE l'adhésion du futur espace Musée Albert Schweitzer à l'association Sites touristiques d'Alsace (STA) ;
ACCEPTE que le futur espace musée Albert Schweitzer fasse partie des membres fondateurs ;
CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision ;
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent, les crédits pour le paiement de la cotisation étant inscrits au budget.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00054
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2020

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 2

Le 15 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès
DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, Mme Eliane STAHL, Mme
Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE,
Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri
STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) : Mme Hélène BOHN donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia
BEXON, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN

Absent(s) excuse(s) :

Absent(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 09 juin 2020

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A ROMAIN HEINRICH

Mme Agnès DENTZ, adjointe en charge des activités associatives et des manifestations sportives, rappelle à l'assemblée que Monsieur Romain Heinrich, enfant natif de Kayserberg, prépare les prochains Jeux Olympiques d'hiver et doit faire l'acquisition d'un nouveau bobsleigh d'une valeur d'environ 65 000 €. Cette saison, il a terminé avec son équipage en 5^{ème} position de la coupe du monde.

La ville souhaite encourager la pratique du sport à haut niveau et le soutenir dans son projet, en contrepartie de quoi il participera à des interventions dans les écoles de Kayserberg Vignoble et mettra en valeur notre ville.

Aussi, afin d'aider à l'acquisition du nouveau matériel, il vous est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 500 € à Romain Heinrich.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications de Mme Agnès DENTZ, adjointe en charge des activités associatives et des manifestations sportives

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 500 € à Romain Heinrich pour contribuer au financement de l'achat d'un nouveau bobsleigh.

PRECISE que les crédits correspondants seront prélevés sur l'at
ville.

CHARGE M le MAIRE ou son représentant de l'exécution de la présente décision et
l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la
Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

[Signature of Pascal LOHR]

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00055
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2020

Le 15 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès
DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Eliane STAHL, Mme
Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE,
Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri
STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : Mme Hélène BOHN donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia
BEXON, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 09 juin 2020

**DEMANDE D'INTERVENTION DE L'EPF D'ALSACE ET AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LA
CONVENTION DE PORTAGE FONCIER**

Mme Martine SCHWARTZ, Adjointe en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable, expose que Monsieur Jean-Jacques DIETRICH, viticulteur, a sollicité la Commune pour la cession de plusieurs parcelles de vignes (39,8 ares au total), situées à Kayserberg lieu-dit « Fliet », entre la rue de la Fliet et le chemin du Hohlenweg. Ces parcelles sont situées à proximité immédiate de la zone déjà urbanisée et sont incluses dans des secteurs d'urbanisation future, prévus au PLU. L'étude de l'agence LAP's en 2016 a par ailleurs confirmé la potentialité de ce secteur pour une extension urbaine.

Afin de conserver la maîtrise du devenir de cette zone, il apparaît intéressant pour la Commune d'acquiescer ces parcelles. Le service des Domaines a estimé ces terrains le 27/01/2020 à hauteur de 3.500 €/are, ce qui porte le montant global de l'acquisition à 139.300 €.

Il est proposé que l'Etablissement Public Foncier assure, pour le compte de la Commune, le portage financier de cette opération dans l'attente de la concrétisation d'un projet d'urbanisation.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le Code Général des collectivités territoriales,
VU les articles L.324-1 et suivants et R.324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU le règlement intérieur du 18 décembre 2019 de l'EPF d'Alsace
les modalités de portage foncier, de rachat du bien et les modalités
VU les statuts du 22 juillet 2019 corrigés le 7 août 2019 de l'EPF d'Alsace,
VU l'avis des domaines n° 2019-162V0952 rendu le 27 janvier 2020,
VU le courriel de sollicitation adressé par la Commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE (Haut-Rhin) à l'EPF d'Alsace le 17 février 2020,
VU la promesse de vente consentie par les vendeurs le 27 mars 2020 dont le bénéfice a été accepté par l'EPF d'Alsace le 15 avril 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DEMANDE à l'EPF d'Alsace d'acquiescer et de porter les biens situés à KAYSERSBERG VIGNOBLE (Haut-Rhin), figurant au cadastre section 7 parcelles n° 136, n° 137, n° 486 et n° 487 d'une superficie totale de 39 ares 81 ca, consistant en quatre parcelles de vigne situées dans un des seuls secteurs d'urbanisation possible restant sur le ban communal,
APPROUVE les dispositions du projet de convention de portage foncier annexé à la présente délibération pour une durée de 10 ans,
AUTORISE M le MAIRE à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27 POUR : 16	Dont présents : 24 ABSTENTIONS : 6 (Mme Agnès DENTZ Mme Marie-Paule BALERNA M. Jean-Jacques GSELL HEROLD M. Philippe TEMPE M. Eric MULLER M. Patrick SCHIFFMANN)	Dont procurations : 3 CONTRE : 5 (M. Pascal LOHR M. Gilbert MASSON Mme Isabelle SALVI M. Henri STOLL Mme Tiphaine BETTEMBOURG)
-------------------------------------	--	--

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00056

du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2020

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 2

Le 15 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHLACHER, M. Benoît KUSTER, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès
DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, Mme Eliane STAHL, Mme
Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE,
Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri
STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) : Mme Hélène BOHN donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia
BEXON, Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 09 juin 2020

ACQUISITION D'UN TERRAIN AMÉNAGÉ (PARKING) À SIGOLSHEIM (PROJET IMMOBILIER PIERRES ET TERRITOIRES)

Mme Martine SCHWARTZ, Adjointe en charge de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du
Développement Durable, expose que le promoteur Pierres et Territoires, dans le cadre de
l'opération immobilière sur le terrain de l'ancienne cave coopérative rue Saint Jacques à
Sigolsheim, propose de rétrocéder à la Commune une portion de terrain destinée à
l'aménagement d'un parking.

La création d'un parking public rue Saint Jacques, juste en face de la Mairie-annexe
constitue une opportunité non négligeable pour le fonctionnement de l'espace pluriel
(composé de salles associatives, d'une salle de spectacle et de services municipaux). L'étude
rendue par l'agence LAP's en 2016 sur le devenir urbain de ce quartier préconisait déjà
l'aménagement d'un espace de stationnement à cet endroit d'environ 14 places.

Profitant des travaux qu'elle réalisera pour son propre compte, Pierres et Territoires
propose la cession du parking complètement aménagé et détaille son offre de la façon
suivante :

- Valeur foncière du terrain de 4 ares pour 40 000 € HT (10 000 €/are)
- Frais de viabilisation du parking de 15 places dont 1 pour personnes à mobilité
réduite, selon la note technique jointe, pour un montant de 48 000 € HT, soit un total
de 88 000 € HT.

Le service des domaines sollicité, a confirmé en date du 25/05/2020 la cohérence du prix
proposé pour la cession de terrain nu.

Par ailleurs, une emprise de 6,7 ares donnant sur la rue de la Cave, située le long du bassin
d'orages, serait rétrocédée gracieusement à la Commune.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU l'offre de cession proposée par Pierres et Territoires en date du 27/05/2020

VU la cohérence du prix proposé, confirmée par le service des domaines en date du 25 mai
2020,

CONSIDERANT que les emprises rétrocédées et l'aménagement d'un parking de 15 places
rue Saint Jacques à Sigolsheim présentent un intérêt pour la Commune, le fonctionnement
de l'espace pluriel et l'urbanisme de ce quartier,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la proposition de Pierres et Territoires de cession d'un parking aménagé de 15
places rue Saint Jacques d'une surface de 4 ares pour un montant total de 88.000 € HT ainsi
que la cession à titre gracieux d'une emprise de 6.7 ares donnant sur la rue de la Cave à
Sigolsheim

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tous les
documents s'y rapportant.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à
signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEEVE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la
Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00057

du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2020

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal

Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 2

Le 15 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire.
Présents (s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, M. Michel BLANCH, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Paula BALENA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Eliane STAHL, Mme Martine BLANCH, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Thérèse BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations (s) : Mme Hélène BOHN donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN

Absent(s) (s) excusé(s) :

Absent(s) (s) : M. Jean-François FIRER, Mme Martine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 09 juin 2020

CONVENTION DE SERVITUDES _ ENEDIS _ LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE 400 VOLTS _ CARREFOUR GIRATOIRE PRÈS DU CENTRE DE SECOURS DE KAYSERSBERG VIGNOBLE ET AUTRES GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX SITUÉS À CE CARREFOUR.

M. Benoît KUSTER explique que dans le cadre des travaux de restauration de la déchèterie de Kaysersberg, ENEDIS sollicite la constitution d'une servitude pour l'enfouissement d'une ligne électrique de 400 V sur les parcelles à proximité du carrefour cadastrées comme suit :

- Lieu-dit Krautenau section 08 N°209
- Lieu-dit Ziegelscheuergarten section 08 N°212

Le projet de convention est joint en annexe.

La constitution de cette servitude sera entérinée par la signature d'un acte authentique. A titre de dédommagement ENEDIS versera la somme de 20 € à la signature de l'acte, étant précisé que les frais d'établissement seront à sa charge

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le projet de convention présenté par ENEDIS et annexé à la présente délibération

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE la constitution d'une servitude d'enfouissement d'une ligne électrique 400 V au profit de ENEDIS sur les parcelles à Kaysersberg Lieu-dit Krautenau section 08 N°209 et

Lieu-dit Ziegelscheuergarten section 08 N°212, selon les termes de l'annexe

AUTORISE M. le MAIRE ou son représentant, de signer tous les documents relatifs à cette décision, y compris la convention et l'acte authentique portant constitution d'une servitude sur les parcelles à Kaysersberg Lieu-dit Krautenau section 08 N°209 et Lieu-dit Ziegelscheuergarten section 08 N°212

PRECISE que les frais d'acte seront pris en charge par ENEDIS

AUTORISE M. le MAIRE ou son représentant, de signer tous les documents et conventions à venir avec tous les autres gestionnaires de réseaux situés à ce carrefour (GRDF, SDEA, ORANGE, FIBRE OPTIQUE etc.)

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR